



Le Plessis-Pâté

**REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DU PLESSIS-PATE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix février à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 3 février 2026

Date d'affichage de la convocation : 3 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers votants : 17

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Patrick Reteau, Pascale Roquesalane, Claude Bourges, Hélène Merienne, Cédric Ruffiot, Martine Bardin, Vincent Boudry, Laurence Caméra, Sandra Casério, Cécile Echelard, Sonia Fizelle, Patrick Moriaux, Sylvie Pietri, Patrick Wunderle

Absents ayant donné pouvoir : Josette Lacam à Martine Bardin

Absents : Pascal Gouzènes, Roger Baku Maduda, Sylvain d'Amico, Patrick Djodi, Sylvain Gilibert, Laetitia Guerreiro, Daniel Lemaire, Jenna Catinot, Paulin Murhula, Murielle Thebault

Madame Roquesalane a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 04/2026

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT 2026

Rapporteur : M. TANGUY

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la campagne d'appel à projets pour le Fonds Vert de l'exercice 2026,

Considérant que la commune du Plessis-Pâté est engagée dans une démarche de transition écologique dans le cadre du Contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE) porté par Cœur d'Essonne Agglomération,

Considérant que le projet de plantations d'arbres le long de la route de Liers est éligible au Fonds Vert 2026 au titre de l'axe 2 – adapter les territoires au changement climatique,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE le programme de plantation de 48 arbres le long de la route de Liers dans la commune de Le Plessis-Pâté.

La quantité et la variété des essences qu'il est prévu de planter amélioreront la biodiversité du territoire communal, participeront à l'adaptation de la ville au changement climatique et amélioreront le cadre de vie des habitants grâce à sa renaturation.

Le montant des travaux de plantation est estimé à : 94 879,71 € HT.

AUTORISE le Maire ou un Adjoint ayant reçu délégation :

- A solliciter, pour ces travaux, la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert 2026 ou de tout autre crédit d'intervention.
- À signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi délibéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :

Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGUY

